



STU/A/19/001
18 Mars 2019

68^e Conseil du Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU)

Rapport d'activités (avril 2018 - mars 2019)

Composition du 68^e Conseil du STU

Pour rappel, les membres du 68^e Conseil du STU, élus les 14 et 15 mars 2018 pour la période avril 2018 – mars 2020, sont, par ordre alphabétique :

- Mme Violeta AGUIAR
- Mme Andrea Gisselle BURBANO FUERTES
- Mme Maria Helena CAPELLI MIGUEL
- M. Ian DENISON
- M. Fadhel DOUIRI
- Mme Amani EL-SHEIKH
- Mme Sandra GALLET
- Mme Rosa GONZALEZ
- Mme Rosanna KARAM GIANNANDRE
- M. Elia MATIAS
- Mme Claudine MUKIZWA
- M. Giovanni SCEPI
- M. Alexander SCHISCHLIK
- M. Davide STORTI
- Mme Hassmik TORTIAN

Les résultats de l'élection du 12^e Bureau exécutif du 68^e Conseil et de son (ou de sa) Président(e), seront communiqués par un addendum au présent document.

Rapport d'activités du 68^e Conseil du STU

Méthodes de travail du 68^e Conseil

Le STU a poursuivi une stratégie de critique constructive, en participant à des réunions mensuelles sur les politiques du personnel avec HRM, avec lequel il entretient un dialogue permanent. Le STU a également rencontré à de nombreuses reprises les responsables de HRM pour tenter de régler des cas individuels difficiles. Le délai de réponse de HRM est toujours très long : de longs mois, voire des années, peuvent se passer sans que rien ne bouge, alors même que les décisions ont été prises et qu'il ne reste qu'à les mettre en œuvre. Le STU en appelle à une plus grande réactivité, pour le bien de tous.

Le Conseil est organisé en groupes de travail, dont la liste est disponible en annexe.

Les membres du STU peuvent participer en tant que de besoin à la réflexion menée au sein de ces groupes.

Transformation stratégique

Le STU a assisté à plusieurs réunions des groupes de travail sur la transformation stratégique :

- Efficacité opérationnelle de l'UNESCO ;
- Communication de l'UNESCO ;
- Partenariats stratégiques de l'UNESCO ;
- Présence de l'UNESCO dans le monde.

Le contenu de ces réunions est de qualité inégale, et la vision qui sous-tend le processus n'est pour l'instant pas claire. Même si le changement se construit pas à pas, sans être imposé d'en haut, comme le veut l'Administration, il serait bon que soit définie la stratégie menant à la transformation.

Par ailleurs, le STU regrette que le personnel ne soit pas davantage appelé à contribuer au processus.

Le STU est en particulier attentif aux questions touchant aux ressources humaines et veillera à ce que les changements en cours et à venir n'affectent pas les droits du personnel.

Politiques du personnel

Le STU n'a cessé d'appeler à l'amélioration de leur suivi afin qu'elles ne soient pas détournées par le non-respect des règles en raison de la décentralisation de la gestion des ressources humaines vers les Secteurs, services et bureaux.

Les mauvaises relations entre le personnel et le management, contre lesquelles le STU avait mis en garde la Directrice générale à son arrivée, ne se sont hélas pas améliorées.

Les exceptions à la règle perdurent et se multiplient, alimentant chez les membres du personnel un sentiment de colère et de frustration préjudiciable à l'environnement de travail et contraire aux intérêts même de l'Organisation.

Le STU a continué à dénoncer des dérives menant à des manquements au respect du Manuel des ressources humaines. La plus flagrante de ces dérives a été en août 2018 le mémo du Directeur général adjoint gelant les demandes de reclassement de postes, décision prise sans consultation des associations du personnel, concernant à ce qui était indiqué. Demander un reclassement de poste constitue un droit acquis du personnel, que l'Administration n'a pas le pouvoir d'annuler. Les deux associations du personnel, STU et AIPU, ont par leur ténacité obtenu le retrait de cette décision.

Recrutement

Le processus de recrutement est une source permanente d'inquiétude et de frustration pour les collègues. Le STU est particulièrement vigilant quant aux irrégularités et injustices qui pourraient l'entacher et veille à ce que priorité soit donnée au recrutement interne dès lors que les candidats internes ont les compétences requises, comme le prévoit le Manuel des ressources humaines.

A cet égard, la mise en place des ARB, qui remplacent les PAB pour les nominations, rend le processus de recrutement encore plus opaque : le STU n'a plus accès aux informations et n'est donc plus en mesure de réagir en cas de violation des règles. Les membres des ARB désignés par les associations du personnel sont en effet tenus à la confidentialité et n'ont pas le droit, contre toute logique, de communiquer avec l'organe même qui les a désignés.

Grâce à ses protestations répétées, et à celles de l'AIPU, le STU a obtenu que son Président soit informé des postes soumis aux ARB et du nom du membre désigné par le STU chargé de les étudier. Le Président peut également communiquer au membre de l'ARB désigné par le STU les noms des collègues qui ont postulé pour le poste étudié. Cela n'est pas suffisant : le STU a demandé la levée pure et simple de la confidentialité pour les membres des ARB

désignés par les associations du personnel. Nous sommes pour l'instant en attente de la réponse de l'Administration.

Par ailleurs, l'affichage des postes vacants en externe ayant été mis en place à titre expérimental (« *on a pilot basis* »), le STU demande toujours, depuis plusieurs années, une évaluation de ce processus. D'après HRM, l'idée du retour à l'affichage interne aurait été soumise à la Directrice générale qui devrait être pleinement informée de la procédure dans son ensemble puisque ce changement doit être approuvé par la Conférence générale.

La révision de la politique de recrutement a été effectuée par HRM une fois de plus de manière opaque, certaines provisions n'ayant même pas été incluses dans le projet de politique étudié par le STU. D'ailleurs, le STU regrette que HRM n'ait pas saisi cette occasion pour trouver de solutions pour les collègues précaires de longue durée qui constituent toujours la moitié de la force de travail de l'Organisation.

Gestion des ressources humaines et circulaires administratives relatives aux questions de personnel

L'année 2018 a été riche en projets de révision du Manuel des ressources humaines.

Le STU a soumis à HRM ses commentaires sur les sujets suivants :

- Révision des statuts du Conseil d'appel ;
- Politique de cadeaux ;
- Lutte contre le harcèlement ;
- Mesures disciplinaires ;
- Mobilité géographique et fonctionnelle ;
- Lutte contre le tabagisme et l'alcoolisme ;
- Politique de recrutement ;
- Politique de reclassement.

Une nouvelle fois, le STU regrette que ses commentaires soient peu ou pas pris en compte. HRM semble encore considérer la consultation des associations du personnel comme un passage obligé, n'entraînant aucune conséquence ni dialogue constructif. Le STU espère que l'arrivée de l'ADG/ADM, qui supervise désormais HRM, améliorera cette situation.

Redéploiement

A l'issue du redéploiement en août 2014, 16 collègues avaient été redéployés à des postes de grade inférieur. A ce jour, 9 restent encore dans cette situation. Il faut rappeler que ces collègues sont en principe prioritaires dans le recrutement de postes à leur ancien grade, ce qui n'est malheureusement pas toujours respecté dans les faits.

Dans un message à HRM, le Président du STU a rappelé qu'à deux reprises (jugements n° 809 et 843), le TAOIT a condamné l'UNESCO, jugeant que les mutations à deux ou trois grades inférieurs **sont illégales** et portent atteinte à la dignité et à la réputation des collègues concernés. Plusieurs collègues sont manifestement dans cette situation inacceptable et condamnable. Il est impératif que l'Administration trouve une solution à ces situations qui vont ouvertement à l'encontre de la jurisprudence du tribunal et des principes protégeant les fonctionnaires internationaux.

Redéploiement du réseau hors-Siège et mobilité

Le STU a salué la volonté de l'Administration de mettre en place une vraie politique de mobilité et s'est engagé par conséquent dans le processus de révision de la politique de mobilité en essayant de suggérer des modifications concrètes visant à protéger les droits des collègues. Néanmoins, suite à la publication de la circulaire administrative AC/HR/65 sur la politique révisée de mobilité, le STU regrette que presque tous ses commentaires et efforts aient été ignorés par HRM.

Le STU demande :

- Qu'une **liste de critères clairs et objectifs soit établie et publiée**. A défaut, les décisions prises par les ADGs seront suspectées de vouloir récompenser ou punir tel ou tel collègue. Un système de points accordés en fonction du nombre, de la durée et du lieu d'affectation des expériences Hors-Siège, pourrait également être envisagé, en corrélation avec cette liste de critères.
- Que la mobilité soit liée à la promotion au mérite, pour augmenter son attractivité.
- Que le rôle de HRM soit précisé. Fournir des recommandations ou des conseils ne suffit pas : HRM doit être en mesure d'impulser et de contrôler le processus.
- Que la mobilité soit une opportunité pour les collègues concernés d'évoluer et de renforcer leurs compétences et non l'imposition de décisions peu transparentes.

Caisse d'assurance maladie (CAM)

Depuis sa mise en place en juin 2018, le Conseil de gestion de la CAM s'est réuni à 5 reprises. Un observateur a assisté à chacune de ces réunions. En février dernier, un groupe de travail a été créé pour étudier et réviser les annexes I, II et III (le tableau des frais remboursables) ainsi que pour faire des propositions au Conseil de gestion de la CAM. Un observateur du STU a également assisté à chacune de ces réunions.

204^e session du Conseil exécutif

Le STU a participé à la 204^e session du Conseil exécutif par le biais d'addenda annexés aux documents :

- 204 EX/5 Partie III (A) : Questions relatives aux ressources humaines - Rapport sur la répartition géographique et l'équilibre entre les sexes au sein du personnel du Secrétariat, et sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures prises pour remédier à tout déséquilibre ;
- 204 EX/5 Partie III (B) : Questions relatives aux ressources humaines - Rapport d'étape sur le Cadre stratégique des partenariats en matière de ressources humaines (2017-2021) ;
- 204 EX/5 Partie III (C) : Questions relatives aux ressources humaines - Rapport annuel (2017) de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) : rapport de la Directrice générale ;
- 204 EX/21 Partie VI : Synthèse du rapport d'audit sur des processus internes de gestion des ressources humaines de l'UNESCO.

Ces addendum ont été envoyés par Flash au personnel et membres des délégations permanentes et publiés sur le [site Web du STU](#). Le STU a suivi en salle tous les débats relatifs à ces points et est intervenu oralement avant qu'ils ne soient soumis à la décision.

205^e session du Conseil exécutif

Le STU a participé à la 205^e session du Conseil exécutif par le biais d'addenda annexés aux documents :

- 205 EX/5 Partie III (D) : La transformation stratégique de l'UNESCO ;
- 205 EX/5 Partie IV : Questions relatives aux ressources humaines - Mise en œuvre de la Stratégie de gestion des ressources humaines pour 2017-2022.

Ces addendum ont été envoyés par Flash au personnel et membres des délégations permanentes et publiés sur le [site Web du STU](#). Le STU a suivi en salle tous les débats relatifs à ces points et est intervenu oralement avant qu'ils ne soient soumis à la décision.

FICSA

La Fédération des Associations de Fonctionnaires Internationaux (*Federation of International Civil Servants' Associations* - FICSA) est la Fédération qui représente le STU à l'Assemblée générale des Nations Unies à New York dans toutes les Commissions concernant les questions de gestion du personnel, CAM et Pension. Elle a un droit de parole très important.

Cette année, le 72^e Conseil de la FICSA était accueilli par l'association du personnel de la *Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty Organization* (CTBTO) à Vienne (Autriche), du 4 au 8 février 2019. Amani El-Sheikh (Bureau du Caire) a présidé le comité permanent sur les conditions de service du personnel Hors-siège. Elia Matias, Amani El-Sheikh et Silvana Medica (ICTP) ont représenté le STU dans différents comités :

- Conditions de service du personnel du Hors-siège;
- Traitements et indemnités professionnels;
- Questions juridiques;
- Gestion des ressources humaines;
- Sécurité sociale / santé et sécurité au travail;
- Questions sur les services généraux;
- Questions administratives et budgétaires;
- Relation entre le personnel et l'Administration;
- Groupe de travail sur le développement stratégique de la FICSA;
- Différentes réunions avec la FICSA, la CFPI, le comité de Pension et sur la sécurité;

Les divers rapports du Conseil 2019 de la FICSA sont disponibles pour ceux qui le souhaitent ; il suffit d'en faire la demande auprès du secrétariat du STU.

Communication

La stratégie de communication du STU est basée sur plusieurs outils.

Les « STU Flash » traitent de diverses questions concernant les droits du personnel au cours de l'année. En 2018, il y a notamment été question de :

- La politique de mobilité ;
- La transformation stratégique ;
- Le jugement de l'UNDT sur la révision de l'ensemble des prestations ;
- Le mémo du Directeur général adjoint sur les reclassements de postes ;
- Les condamnations de l'UNESCO par le TAOIT.

Le site internet (www.unesco-stu.org) est quotidiennement mis à jour.

Enfin, le STU tient tous les vendredis de 12h30 à 14h une permanence au 7^e étage, devant l'entrée de la cafétéria. Animée par le Secrétariat du STU et les Conseillers, elle permet aux collègues de se renseigner sur ce que le STU peut faire pour eux.

Loisirs

Tout au long de l'année 2018, des activités récréatives et de loisirs ont été proposées par le STU.

La traditionnelle braderie a eu lieu les 20 et 21 juin 2018 à Fontenoy. Pour la première fois cette année, deux Food trucks sont venus proposer des animations culinaires thaï et caribéenne. La braderie a permis de récolter près de 900 €. Nous remercions les collègues qui nous ont aidés à son organisation.

Les cours de yoga animés par Maxime Bardoux et les cours de zumba assurés également par Maya Gumucio rencontrent beaucoup de succès. Les cours de gyrokinésis dispensés par Yukie Spruijt sont également appréciés des collègues.

Nous avons toujours un partenariat avec le « Club Med Gym » qui propose régulièrement des promotions (1 ou 2 mois offerts, des bons d'achats, etc.).

Des parties d'échecs se tiennent tous les vendredis à l'heure du déjeuner dans les locaux du STU à Miollis, elles sont ouvertes gratuitement à tous.

Le STU a par ailleurs souscrit des abonnements avec le Paris Saint Germain pour la saison 2018-2019, qui lui permettent de proposer aux membres du personnel des places à tarif préférentiel pour les matches au Parc des Princes.

Pour ce qui est du Service Billetterie-Spectacles, le STU propose des tickets pour Disneyland et des tickets de cinéma (UGC). Le STU proposera prochainement d'autres activités.

Enfin, le STU a participé au Noël des enfants, organisé en décembre 2018, pendant lequel des animations visuelles et magiques ont enchanté les grands comme les petits.

**11^e Bureau exécutif du 68^e Conseil
du Syndicat du personnel de l'UNESCO (STU)
Rapport annuel (avril 2018 - mars 2019)**

Depuis son élection en mars 2018, le 11^e Bureau exécutif s'est réuni à plus de 25 reprises.

Le Bureau exécutif, outre le fonctionnement du STU et la liaison avec le Conseil, a traité de nombreux sujets :

FICSA

Toute l'année, la FICSA a tenu le STU informé des décisions importantes prises par la Commission de la Fonction Publique Internationale (CFPI) et d'autres instances dont les décisions ont des conséquences sur la politique du personnel.

Défense des collègues

Le STU, par le biais de son président, a tout au long de cette période défendu les collègues (environ une trentaine de dossiers en cours), aussi bien au Siège qu'Hors Siège. Il est intervenu également à plusieurs reprises pour résoudre des conflits et corriger des **situations d'inégalité de traitement des collègues**. La plupart des litiges portent sur des reclassements de poste, des non-renouvellements de contrats, des abolitions de postes, des problèmes de performance suivis de licenciements, des questions de mobilité, des contestations de recrutement.

Fonds juridique du STU

Le STU s'est entouré de juristes compétents depuis plusieurs années pour apporter une aide aux collègues dans leurs appels et dans les procédures devant le TAOIT. Sur proposition du président, le BE a approuvé le principe du versement d'une somme d'argent établie à l'avance avec les collègues en cas d'aboutissement des requêtes et de réussite devant le Tribunal. L'argent ainsi collecté permet d'alimenter le fonds d'aide juridique du STU qui prend en charge une partie des honoraires du juriste.

**Rapport financier des Secrétaires généraux pour le 11^e Bureau exécutif
du 68^e Conseil du Syndicat du Personnel (STU)
(avril 2018 - mars 2019)**

En 2018, la trésorerie du STU au 31 décembre 2018 était de 40 006 €.

Les comptes annuels du STU sont tenus à la disposition des membres au Secrétariat du STU.

Nous tenons à remercier l'expert-comptable, M. Combes, et son collaborateur, M. Colibert, de leurs conseils tout au long de l'année.

Nous remercions également Cristina Iglesias, bénévole au STU, qui contribue tout au long de l'année au Service Billetterie-Spectacles.

:: :: ::

- 9 -
ANNEXE

Conseil STU 2018-2020 / STU Council 2018-2020 - Groupes de travail/Working Groups		Référent(s)	Conseillers
1/ Ressources humaines		Conseil	
2/ Cas individuels		Elia Matias	Andrea Gisselle Burbano Fuertes Fadhel Douiri Claudine Mukizwa
3/ Précaires et stagiaires		Andrea Gisselle Burbano Fuertes	Giovanni Scepi Davide Storti
4/ Caisse d'assurance maladie (CAM) et pensions		Elia Matias	Sandra Gallet Hassmik Tortian Alexander Schischlik Violeta Aguiar
5/ FICSA		Sandra Gallet	Andrea Gisselle Burbano Fuertes Hassmik Tortian
6/ Hors Siège (Field Offices)		Andrea Gisselle Burbano Fuertes	Sandra Gallet Hassmik Tortian Rosa Gonzalez
7/ Relations avec l'AIPU		Fadhel Douiri	Rosanna Karam Claudine Mukizwa
8/ Comité du Siège /Hygiène et sécurité /Club d'enfants /Services de restauration		Elia Matias	Marie-France Dias (mandatée par le Conseil, sauf pour le CCHSE)